


# Assemblée générale MNRA 2012



## Compte-rendu de l'Assemblée générale du 22 juin 2012

L'Assemblée générale annuelle de la MNRA s'est tenue le 22 juin 2012 à Paris, au siège de la Mutuelle, 51 rue de Châteaudun, sous l'égide de Serge CROUIN, président du Conseil d'administration.

Les délégués ont tout d'abord ratifié la nomination en tant qu'administrateur de Thierry PETIT, délégué de la section Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne, en remplacement de Robert GOINAUD, démissionnaire.



Les participants ont ensuite pris connaissance du rapport annuel, présenté par Marie-Jeanne AMATA, directeur général de la Mutuelle, du rapport de gestion et des comptes annuels, commentés par Gérard Mangin, Trésorier. A la suite de ces interventions, l'Assemblée générale a adopté les comptes de l'exercice 2011 et l'ensemble des résolutions qui étaient soumises à l'approbation des délégués à ce point de l'ordre du jour.

Après avoir renouvelé la délégation de pouvoir au Conseil d'administration en application des statuts de la MNRA et approuvé le rapport sur les opérations d'intermédiation, les délégués de la Mutuelle ont procédé à l'élection d'un délégué à la commission de contrôle, en remplacement de Thierry PETIT, devenu administrateur. Evelyne THERET, déléguée de la section Hauts-de-Seine Val d'Oise Yvelines a été élue.

L'Assemblée générale a ensuite approuvé les modifications apportées aux règlements des contrats MNRA Obsèques, ARTIVIE et ARIA.

Retrouvez le détail de ces modifications sur [www.mnra.fr](http://www.mnra.fr) en saisissant l'adresse suivante: [www.mnra.fr/STATUTS-REGLEMENTS-2012](http://www.mnra.fr/STATUTS-REGLEMENTS-2012)

Les délégués ont validé la création de nouvelles offres qui vont venir, dès 2013, diversifier la gamme de produits de la Mutuelle :

- la première de ces offres vise à offrir aux chefs d'entreprise et aux conjoints de l'artisanat une couverture prévoyance encore plus complète et plus avantageuse que celle qui existe déjà avec ARTIVIE et MNRA Obsèques. Seront notamment proposées des garanties et des services d'assistance et d'accompagnement spécialement dédiés aux conjoints, assis sur des tarifs particulièrement attractifs ;
- l'autre offre est un contrat d'assurance vie en euros, qui sera ouvert à tous les indépendants qui souhaitent se constituer un patrimoine financier, sous la forme d'un capital. Outre les avantages fiscaux de l'assurance vie, ce nouveau produit



Intervention de Gérard MANGIN, Trésorier

offrira beaucoup de souplesse au chef d'entreprise, notamment sous la forme d'avances ou de retraits partiels.

En clôture de l'Assemblée générale, les délégués de la Mutuelle ont accueilli les nombreuses personnalités de l'artisanat, du commerce de proximité et de la protection sociale des indépendants qui avaient répondu à l'invitation de la MNRA, parmi lesquelles Jean LARDIN, président de l'Union Professionnelle Artisanale (UPA).

Prenant la parole, Jean LARDIN a réaffirmé l'entier soutien de l'UPA à la MNRA et a insisté sur l'intérêt de renforcer les liens existant entre toutes les organisations qui œuvrent pour le développement de l'artisanat. Jean LARDIN a également mis en évidence l'intérêt pour les chefs d'entreprise de l'artisanat et du commerce de proximité et leur conjoint de pouvoir accéder à une mutuelle dédiée comme la MNRA qui connaît particulièrement bien leurs besoins et leurs attentes. A ce sujet, Jean LARDIN a salué l'offre de prévoyance « sur-mesure » que lancera en 2013 la MNRA, ainsi que l'intérêt du contrat d'épargne mis au point par la Mutuelle, laquelle répond parfaitement à l'attente des entrepreneurs de l'artisanat, notamment les plus jeunes.

... / ...

### Un partenaire mutualiste pour des offres d'assistance inédites

Depuis 2005, la plateforme d'assistance RMA (Ressources Mutuelle Assistance) est partenaire de la MNRA. Assisteuse mutualiste, très proche par ses valeurs et son mode de fonctionnement de la Mutuelle des artisans, RMA propose de nombreux services de conseils et d'aide à la personne. Dans le cadre de la nouvelle offre de prévoyance mise au point par la MNRA, RMA interviendra pour proposer des services dédiés aux chefs d'entreprises artisanales et à leur conjoint, avec notamment un service d'assistance professionnelle dédié en cas de décès du chef d'entreprise ou de son conjoint.

L'Assemblée générale a approuvé les modifications apportées aux règlements des contrats MNRA Obsèques, ARTIVIE et ARIA.



Jean LARDIN président de l'UPA (à gauche) et Serge CROUIN président de la MNRA